

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D006/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 février 2019

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 21</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 16</p>	<p>Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL.</p> <p>Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DEMAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE</p>
---	---

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUSSELIN, M. KAREB a donné pouvoir à Madame VATINEL

Secrétaire de séance : Madame BINET

Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation du montant des charges au 1^{er} avril 2019

Monsieur le Président propose la réévaluation, au 1^{er} avril 2019, du montant des charges locatives de la résidence autonomie Serge DESSON.

Conformément à la délibération D021/2017 définissant le mode de calcul des charges de l'établissement, Monsieur le Président rappelle les montants des charges 2018 et soumet aux membres présents la revalorisation suivante :

Montants 2018	Montants 2019
T1 : 36,42 €	T1 : 35,46 €
T2 : 49,62 €	T2 : 48,31 €
T3 : 63,24 €	T3 : 61,58 €

⇒ Soit une diminution de 2,63%.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Décide le réexamen des modalités de calcul des charges locatives en vue de les maintenir, en 2019, à un niveau similaire à l'année précédente.
 - ↳ Reporte la fixation du montant des charges 2019 au prochain conseil d'administration au regard du réajustement des modalités de calcul qui sera proposé.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190305-19D006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2019

